

Conditions de candidature et conditions financières Langue et culture françaises à l'Inalco École d'été – 2026

Informations générales sur le programme

- Dates du programme : du 2 au 24 juillet 2026
- Frais d'inscription : 1500 €
- Option logement (studio individuel en résidence CROUS) : 800 €

Prestations incluses :

- 48h de cours de français général
- 24h de pratique culturelle du français
 - o 12h d'ateliers de pratique du français
 - o 12h de visites culturelles

Afin de garantir un enseignement de qualité, les groupes sont limité à 16 étudiants au maximum.

Les participants se voient remettre un certificat de participation aux participants ayant assisté à l'ensemble du programme.

Le programme comprend également un petit déjeuner de bienvenue, une cérémonie et cocktail de clôture, les tickets de transport associés aux visites culturelles du programme et trois autres activités libres incluant une croisière en bateau-mouche sur la Seine. Une option de logement en studio individuel est proposée aux participants.

Le transport en dehors des activités du programme et les repas restent à la charge des participants.

Prestations non incluses : transport personnel (hors programme d'activités), repas, assurances (dont assurance habitation), dépenses personnelles, logement (en dehors de l'option proposée par l'Inalco), frais bancaires, frais de change, transferts internationaux, commissions facturées par l'établissement bancaire du participant.

Conditions de candidature

Public éligible : étudiants internationaux de niveau de français A1, A2 ou B1 en cours d'acquisition, résidant à l'étranger ou en échange en France. Non éligibles : débutants n'ayant pas encore acquis le niveau A1 et candidats ayant déjà acquis un niveau B2 ou au-delà.

Procédure :

1. Candidature

Candidature via un formulaire d'inscription disponible via la page dédiée à l'école d'été entre le **18 décembre 2025 et le 5 février 2026 à minuit**.

Documents à fournir : attestation de niveau de langue (DELF, TCF, attestation de l'université d'origine ou d'inscription dans un cours de langue en 2025-2026 avec précision du niveau acquis ou en cours d'acquisition).

2. Test de placement obligatoire

Le test est accessible en ligne et doit être passé **avant le 5 février 2026** sans quoi la candidature ne pourra être prise en compte.

3. Sélection

Candidatures ouvertes dans la limite des places disponibles (groupe de niveaux de 16 participants maximum). **Critères d'admission** : niveau de FLE, ordre d'arrivée des candidatures. Une priorité pourra être donnée aux étudiants en échange inscrits à l'Inalco en 2025-2026.

4. Paiement de l'acompte et validation de la préinscription

Le candidat est notifié que son dossier a été retenu. La préinscription au programme est validée avec le paiement d'un acompte de 300 € pour les droits d'inscription au programme et de 200 € supplémentaires pour la réservation de l'option logement. Cet acompte est non remboursable, sauf cas de force majeure décrits plus bas. Le paiement est effectué via un lien Paybox pour un paiement par carte bancaire (Visa ou Mastercard). Le règlement de cet acompte devra intervenir entre le 16 février et le 13 mars 2026.

5. Paiement du solde et admission finale

Le règlement du solde des droits d'inscription et de l'option logement est dû 6 semaines avant le début de l'école d'été soit avant le 25 mai 2026. Le paiement est effectué via un lien Paybox pour un paiement par carte bancaire (Visa ou Mastercard).

Remboursements

L'acompte est non remboursable, sauf en cas de force majeure.

Cas de force majeure :

- problème de santé ou accident grave (attestation d'un médecin),
 - décès d'un membre de la famille proche (parent, grand-parent, frère, sœur ou enfant),
 - refus de visa (à condition que la demande ait été déposée au moins 2 mois avant le début du programme).

Le remboursement sera effectué uniquement sur présentation d'un **document justificatif**.

Toute absence en cours de session ne peut donner lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

Les remboursements sont effectués en euros. Les frais bancaires éventuels demeurent à la charge du participant.

En cas **d'annulation du programme par l'Inalco** — notamment si les conditions pédagogiques ne permettent pas la constitution de groupes adaptés — un remboursement intégral sera effectué, dans les conditions précisées plus haut.

Changement de niveau

Toute demande de changement de niveau doit être formulée au moins un mois avant le début du programme. Elle devra être validée par la responsable pédagogique, sur la base d'un test de placement oral et écrit.

Un refus de changement de niveau ne pourra constituer un motif d'annulation de la part du participant.

Après le début du programme, un changement de groupe pourra être autorisé à titre exceptionnel, sur décision de la responsable pédagogique.

Option logement (résidence CROUS)

La souscription à l'option logement permet l'attribution d'un studio individuel meublé dans une résidence CROUS située à proximité de l'Inalco, du 1er au 31 juillet 2026.

Le studio est meublé (lit, bureau, coin cuisine, douche) mais non équipé : les éléments (tels que la vaisselle, les ustensiles de cuisine, lampe d'appoint, etc.) doivent être apportés par le participant. Les draps sont fournis.

Le participant doit **obligatoirement souscrire une assurance habitation individuelle** (coût estimé : 30 à 50 €). Sans cette assurance, le logement ne pourra pas être mis à disposition et aucun remboursement ne sera effectué.

Sous réserve de disponibilité, l'option logement pourra être exceptionnellement ajoutée lors du paiement du solde. Toute réservation tardive (après finalisation du dossier) pourra être examinée, sans garantie de disponibilité, et entraînera des frais supplémentaires de 100 €.

L'option logement n'est pas annulable, sauf cas de force majeure.

Assurance

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile (et habitation, le cas échéant) sont **obligatoires** et à la charge du participant. La souscription à une assurance relève de la responsabilité du participant.

Exclusion

En cas de non-respect du [règlement intérieur de l'Inalco](#), celui-ci se réserve le droit d'interrompre la participation à la formation, sans remboursement.

Droit à l'image

L'Inalco peut être amené à photographier les participants lors des cours, activités culturelles ou événements, en vue d'une utilisation sur ses supports institutionnels (site web, brochures, réseaux

sociaux), pour une communication interne ou externe, pour une diffusion dans le monde entier et pour une durée illimitée à compte de sa date d'autorisation. Les participants peuvent refuser cette utilisation en le signalant lors de la finalisation de leur inscription.

Acceptation des conditions

Les conditions d'admission sont partagées dans le formulaire de candidature. Le dépôt d'une candidature et la finalisation de l'inscription valent acceptation des présentes conditions.

Application and Financial Conditions French Language and Culture at Inalco Summer School – 2026

General Programme Information

- Programme dates: 2–24 July 2026
- Tuition fees: €1,500
- Accommodation option (single studio in a CROUS residence): €800

Services Included

- 48 hours of General French classes
- 24 hours of French cultural practice
 - o 12 hours of French practice workshops
 - o 12 hours of cultural visits

In order to ensure high-quality teaching, groups are limited to a maximum of 16 students.

Participants who attend the entire programme will receive a certificate of participation.

The programme also includes a welcome breakfast, a closing ceremony and cocktail, transport tickets related to the programme's cultural visits, and three additional optional activities, including a boat cruise on the Seine.

A single-studio accommodation option is offered to participants.

Transport outside programme activities and meals remain the responsibility of participants.

Services Not Included: Personal transport (outside the programme activities), meals, insurance (including housing insurance), personal expenses, accommodation (outside the option offered by Inalco), bank charges, currency exchange fees, international transfers, and fees charged by the participant's bank.

Application Conditions

Eligible applicants: international students with a French level A1, A2 or B1 currently being acquired, residing abroad or participating in an exchange programme in France. **Not eligible:** Absolute beginners who have not yet acquired level A1 and candidates who have already reached level B2 or above

Application procedure:

1. Application

Applications must be submitted via the online application form available on the Summer School webpage between **18 December 2025** and **5 February 2026** (midnight).

Required documents: Proof of language level (DELF, TCF, certificate from the home institution, or proof of enrolment in a language course in 2025–2026 specifying the level acquired or currently being acquired)

2. Mandatory placement test

The placement test will be sent by email after submission of the application and must be completed before **5 February 2026** (midnight).

3. Selection

Applications are accepted subject to availability (maximum of 16 participants per level group). **Admission criteria:** Level of French (FLE), order of application submission. Priority may be given to exchange students enrolled at Inalco in 2025–2026.

4. Deposit Payment and Pre-enrolment Validation

Selected candidates will be notified that their application has been accepted. Pre-enrolment is confirmed upon payment of €300 deposit for tuition fees and additional €200 deposit for the accommodation option (if selected). This deposit is non-refundable, except in cases of force majeure described below. Payment is made via a Paybox link (credit card: Visa or Mastercard). The deposit must be paid **between 16 February and 13 March 2026**.

5. Balance Payment and Final Admission

The remaining balance of tuition fees and accommodation (if applicable) must be paid six weeks before the start of the Summer School, i.e. by 25 May 2026. Payment is made via Paybox (Visa or Mastercard).

Refund Policy

The deposit is **non-refundable**, except in cases of force majeure.

Cas of force majeure:

- Serious illness or accident (medical certificate required),
 - Death of a close family member (parent, grandparent, sibling or child),
 - Visa refusal (provided the visa application was submitted at least two months before the start of the programme).

Refunds will only be processed upon presentation of supporting documents.

No refund will be granted for absences during the programme, except in cases of force majeure.

Refunds are made in euros. Any bank charges remain the responsibility of the participant.

In the event of programme cancellation by Inalco — notably if pedagogical conditions do not allow the formation of appropriate groups — a full refund will be issued under the conditions stated above.

Level Change

Any request for a change of level must be submitted at least one month before the start of the programme. Such requests must be approved by the academic coordinator, based on an oral and written placement test.

A refusal to change level cannot constitute grounds for programme cancellation by the participant.

After the start of the programme, a change of group may be exceptionally authorised at the discretion of the academic coordinator.

Accommodation Option (CROUS Residence)

The accommodation option provides a furnished single studio in a CROUS residence located near Inalco, from 1 to 31 July 2026. The studio is furnished (bed, desk, kitchenette, shower) but not equipped. Items such as crockery, kitchen utensils, desk lamp, etc. must be provided by the participant. Bed linen is provided.

Participants must take out individual housing insurance (estimated cost: €30–50).

Without proof of insurance, accommodation cannot be made available and no refund will be issued.

Subject to availability, the accommodation option may exceptionally be added at the time of balance payment.

Late reservations (after file completion) may be considered without guarantee of availability and will incur an additional €100 fee.

The accommodation option is non-cancellable, except in cases of force majeure.

Insurance

Health, accident and civil liability insurance (and housing insurance, where applicable) are mandatory and must be arranged by the participant.

The participant is solely responsible for obtaining appropriate insurance coverage.

Exclusion

In the event of non-compliance with [Inalco's internal regulations](#), Inalco reserves the right to terminate the participant's enrolment without refund.

Image Rights

Inalco may photograph participants during classes, cultural activities or events for use on its institutional media (website, brochures, social networks), for internal or external communication, worldwide and for an unlimited duration from the date of authorisation.

Participants may refuse such use by indicating this while finalizing their registration.

Acceptance of Conditions

The admission conditions are included in the application form.

Submission of an application and completion of enrolment constitute acceptance of these terms and conditions.